Comment gérer mes déchets d’activités de soins à risques infectieux avec ou sans électronique (DASRI et e-DASRI) ?

Quelques conseils pratiques pour trier, jeter, éliminer et recycler les déchets issus de votre traitement. L’éco-organisme DASTRI organise gratuitement la collecte !

Les DASRI, qu’est-ce que c’est ?

Ce sont les Déchets d’Activités de Soins à Risque Infectieux. Le risque infectieux est lié au fait qu’ils ont été en contact avec un liquide biologique (sang par exemple). Lorsque ces déchets font partie de la famille des PCT (piquants, coupants, tranchants), ils présentent un risque de piqûre pour les agents de collecte et de tri. Lorsqu’un agent se pique, il doit suivre un traitement préventif très lourd pour éviter toute contamination. Pour éviter ces situations, les DASRI PCT nécessitent un traitement particulier.

Il existe deux catégories de DASRI PCT :

- Les DASRI conventionnels
- Les DASRI avec électronique (aussi appelés e-DASRI) qui sont issus des équipements électriques ou électroniques associés à un dispositif perforant

En France, 1,8 million de personnes (chiffres DASTRI) sont des patients en auto-traitement, faisant face à 36 pathologies différentes, ce qui correspond à 900 tonnes* par an de DASRI PCT.

Les boîtes jaunes (DASRI) et violettes (e-DASRI) disponibles gratuitement dans les pharmacies

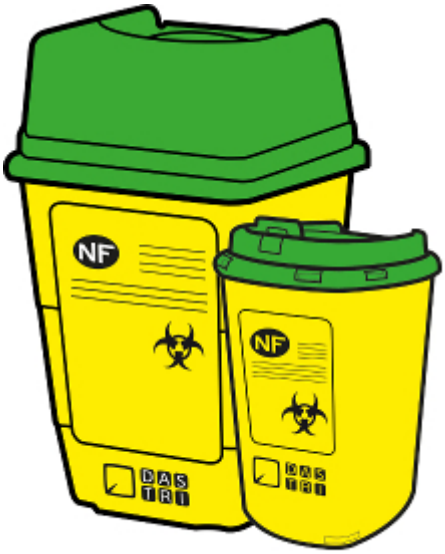

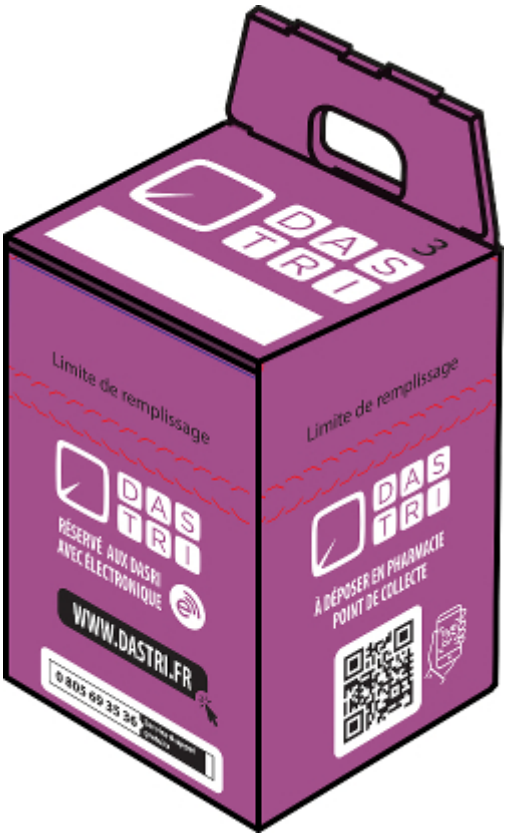

Les patients en autotraitement peuvent se présenter dans les pharmacies françaises pour demander gratuitement des boîtes jaunes à couvercle vert (0.5 litre ou 1.5 litres) pour les DASRI conventionnels et la boite violette pour les e-DASRI, sur présentation de leur ordonnance.

Que dois-je mettre dans la boîte jaune ?

Seul le matériel piquant, coupant ou tranchant doit être collecté dans des boîtes sécurisées les déchets dits “mous” (pansements, compresses, masques) pouvant être jetés avec les déchets ménagers dans la poubelle.

Je mets donc dans la boîte jaune DASTRI :

- les lancettes (y compris les barillets),
- les aiguilles à stylo,
- les seringues d’insuline ou de glucagon,
- les cathéters prémontés avec aiguille pour les porteurs de pompe,
- les stylos avec aiguille non séparable
- les applicateurs de capteur Abbott,
- et tout autre objet piquant coupant ou tranchant que j’aurais pu utiliser pour mes soins.

Les 12 catégories de piquants

Je n’y mets pas :

- les bandelettes sanguines ou urinaires,
- les tubulures exemptes de piquants,
- les cotons ou compresses,
- les flacons d’insuline (qui sont des contenants de médicament)

Que dois-je mettre dans la boite violette ?

Les pompes patch Insulet et les capteurs de glucose en continu Dexcom peuvent désormais, après désinfection, être recyclés (séparation des piles, composants électroniques, plastique, métal). D’autres produits vont rapidement s’ajouter à cette liste, disponible sur www.dastri.fr/dasrie

Je mets donc dans la boîte violette les 3 déchets suivants :

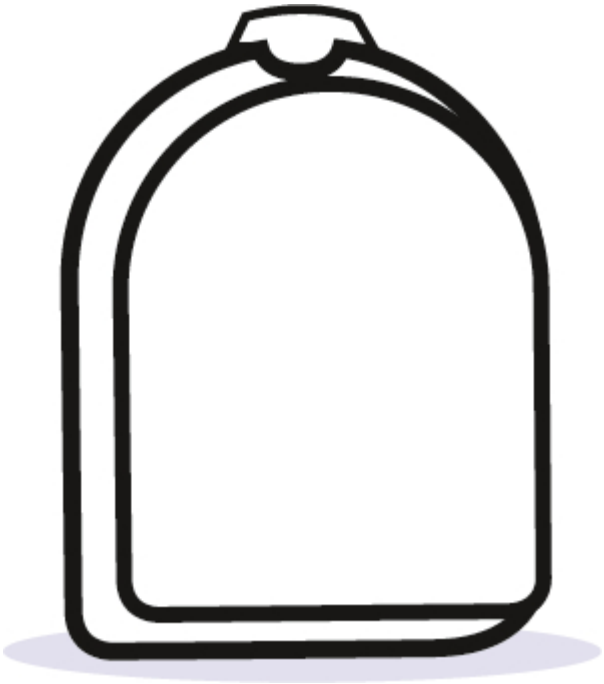

Pompe patch Insulet

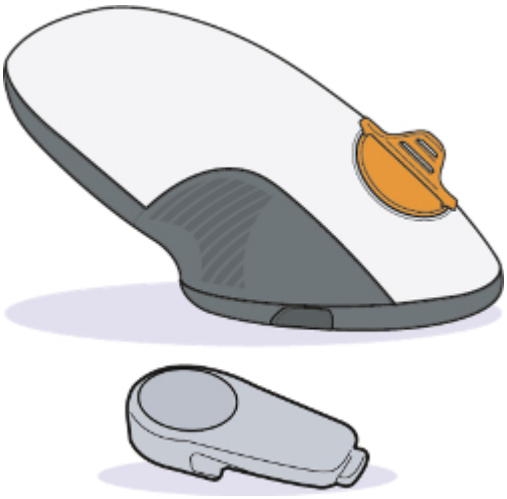

Applicateur et transmetteur DEXCOM

Où rapporter ma boite jaune et/ou violette ?

Toutes les pharmacies d'officine ont désormais l'obligation de distribuer et collecter les boîtes DASTRI. Aujourd'hui, le réseau DASTRI compte plus de 20 000 points de collecte.
Les coordonnées du point de collecte DASTRI* le plus proche sont accessibles sur le sur le site www.dastri.fr : « Où rapporter ma boîte »

Pour toute demande d'information :

Comment bien utiliser ma boîte ?

Il ne faut pas remplir la boîte au-delà du trait supérieur. Fermez-la définitivement avant élimination. Cela évitera que son contenu se déverse et provoque un accident. Le délai de stockage chez vous après fermeture ne doit pas dépasser 3 mois. Rangez les boîtes DASTRI hors de portée des enfants. Les déchets et les boîtes

ne doivent surtout pas être jetés aux ordures ménagères ou dans la poubelle de tri. Même si votre boîte est sécurisée, elle doit suivre la filière d'élimination spécifique.

Il est formellement interdit d'utiliser d'autres récipients (boîtes de conserve, bouteilles en verre ou plastique...) sous peine d'encourir une amende ou de l'emprisonnement, notamment en cas d'accident des agents de tri. On estime à 1 500 par an le nombre de personnels communaux subissant des piqûres accidentelles sur les chaînes de tri.

Déchets d'activité de soins à domicile des professionnels de santé

Les professionnels de santé (infirmières, médecins...), même en intervention à domicile chez leur patient pour un acte de soin, ne peuvent utiliser les boîtes des patients. Ils ont une obligation légale de gérer eux-mêmes leurs propres déchets, et ne doivent donc en aucun cas les laisser à votre domicile.

Cadre légal et réglementation DASRI

L'utilisation de conteneurs spécifiques est obligatoire depuis un arrêté du 26 décembre 2004. L'article R. 1335-5 du code de la santé publique rappelle l'obligation de séparer les DASRI des autres déchets. A titre individuel et dans le cadre de l'auto-traitement, les personnes diabétiques sont juridiquement responsables de leurs déchets piquants, coupants et tranchants. Leur responsabilité, civile ou pénale peut être engagée s'ils causent à autrui un dommage en ne les collectant pas.

** A propos de DASTRI*
DASTRI est un éco-organisme agréé pour la deuxième fois en décembre 2016, à vocation sanitaire financé en totalité par les industriels de santé. DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles, une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets de soins piquants coupants tranchants qu'ils produisent au domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels dans une logique de réduction des impacts environnementaux. Plus d'informations : www.dastri.fr

Documents à télécharger :

Flyer consignes boites jaunes

L'affiche du circuit des Dasri

Lire l'article du Diabète LAB :

Injection d'insuline par stylo : un geste facile à faire ?